

## ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AT2022-107

### Pose d'un système de feu alternatif rue Kennedy en raison des travaux rue de la Sainte-Gertrude

Le Maire de la commune de RIVES-EN-SEINE,

Vu

- Le Code de la Route,
- Le Code de la Voirie Routière,
- Les arrêtés du 24 novembre 1967 et du 07 Juin 1977 modifiés, relatifs à la signalisation des routes,
- L'arrêté du 6 novembre 1992 modifié relatif à la signalisation routière temporaire,
- La demande en date du 2 juillet 2022 pour la pose d'un système de feu alternatif permettant de circuler à l'occasion des travaux de voirie de la rue de la Sainte-Gertrude.

Considérant que :

- pendant les travaux de la rue Sainte Gertrude, barrée à cette occasion, la nécessité d'accès des riverains habitant dans le secteur du marais et de la rue uppingham notamment
- cet usage sera très occasionnel et nécessite des mesures exceptionnelles de sécurité des usagers,

ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : Du 16 août au 18 août inclus puis du 24 au 25 août 2022 inclus, un alternat par feux sera mis en place du croisement de la rue Kennedy à la rue d'Uppingham et de la rue du Marais à Caudebec-en-Caux/Rives-en-Seine.

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter de la mise en place par l'entreprise Eurovia de la signalisation correspondant aux prescriptions de l'article 1<sup>er</sup>.

L'information des riverains sera à la charge d'Eurovia, de Caux Seine Agglo et de la commune  
A l'issue du chantier, Eurovia est tenue de remettre la voirie en l'état.

Article 3 : Le titulaire de la présente autorisation est responsable tant vis-à-vis de la Commune que des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de l'exécution des travaux.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5:

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur de l'entreprise Eurovia,
- Monsieur le commandant de la BTA de Rives-en-Seine,
- Messieurs les Gardes-Champêtres de la Communauté d'agglomération Caux Seine Agglo,
- Monsieur le Directeur de la sécurité de la Prévention SDIS Yvetot,
- Monsieur le Vice-président de Caux Seine Agglo en charge de la voirie

Fait à Rives-en-seine, le 05 août 2022

Le Maire,  
Bastien CORITON

